

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 065 DU 27 FEVRIER 2019**

accordant la nationalité béninoise à monsieur  
**Youssef SYLLA.**

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu** le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
- vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** la lettre en date à Porto-Novo du 23 mai 2016 de monsieur Youssef SYLLA et l'ensemble des pièces produites ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 février 2019,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

La nationalité béninoise est accordée à monsieur **Youssef SYLLA**, né le 18 août 1965 à Bamako (Mali), fils de Kissima SYLLA et de Néné KOITA.

## Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 février 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Étrangères  
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEC : 2 ; MJL : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;  
AMBASSADE DU BENIN /MALI : 2 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.